

Remontés contre les antennes relais « en catimini », ils lancent un collectif

Ce sont des citoyens lambda de Lestrem, La Couture, Richebourg, Merville... Leur point commun : ils ont appris par hasard que des antennes relais allaient pousser sur des terrains privés. Pas tous opposés à ces projets, mais pas n'importe où, ils exigent de la concertation.



Pas tous opposés à ces projets, mais pas n'importe où, les membres du collectif, réunis lundi, exigent de la concertation.

PAR ISABELLE MASTIN
bethune@lavoixdunord.fr

BÉTHUNOIS. Ils n'ont rien vu venir, ni à Lestrem, ni à La Couture, Richebourg, Merville, ou Calonne-sur-la-Lys. C'est par surprise que des habitants ont découvert qu'une antenne relais allait pousser au bout de leur jardin. Lundi, à La Couture, autour de la table, ceux contre les antennes côtoient ceux qui admettent qu'elles sont nécessaires au monde actuel... à condition de ne pas pousser n'importe où. À Lestrem, Dominique Zhegers a vu un drone survoler un terrain « près de l'aérodrome », puis des carottages en mars. Il découvre que Bouygues veut installer une antenne 5G, que deux autres devraient pousser à Merville, que le maillage doit passer par Lillers et Calonne-sur-la Lys. Calonne, justement : rue de la Gare, un père de famille aussi a « vu un drone survoler la maison. On ne peut pas mettre une antenne à moins de 100 m d'une école mais à 40 m de la chambre de mon fils, c'est possible ? » Free est à la manœuvre mais un espoir subsiste :

l'emplacement pourrait être modifié, la mairie y travaille.

Rue Capelle, à Merville, un retraité a su par hasard que Bouygues avait négocié avec un agriculteur pour des travaux qui devraient commencer en août. Lui s'inquiète « que personne ne parle jamais du principe de précaution » et des risques pour la santé.

Entre Richebourg et La Couture, ajoute le maire de La Couture, « il y a un mât mais comme les opérateurs ne s'entendent pas, ils ne le partageront pas. Bientôt on n'aura plus de plantations, on aura des plantations de mâts ». La députée tempère : « Ils doivent justifier leur refus de ne pas mutualiser. » Pas simple.

« CA PEUT ARRIVER À TOUT LE MONDE »

Le réflexe des Lestremois, qui ne veulent pas d'antenne, a été le tribunal administratif. Un échec et pas une grosse surprise pour Dominique Zhegers : l'État souhaite le développement de la 5G sur le territoire, les moyens sont limités. Il en a parlé au maire, Jacques Hurlus, tout aussi impuissant (lire par ailleurs). M. Zeghers soupire : « On a

confisqué au maire la possibilité de se défendre, même avec le plan local d'urbanisme. La loi Elan a dégagé un boulevard pour les opérateurs, alors les citoyens reprennent les choses en main. »

“ On ne peut pas mettre une antenne à moins de 100 m d'une école mais à 40 m de la chambre de mon fils, c'est possible ? ”

D'où la naissance de ce collectif qui veut rassembler large, et dans toutes les communes, « parce que ça peut arriver à tout le monde ». La soirée de lundi a permis de réfléchir à un nom, bien parti pour être « Pas sur la même longueur d'ondes ». Ils ont commencé à agir : 1 500 tracts ont été distribués à Lestrem.

Une pétition sur leslignesbougent.org a recueilli à ce jour 2 265 signatures. Une réunion publique est prévue. Et si des travaux débutent, ils se disent prêts à occuper le terrain. ■

Contact au tél. : 06 28 95 66 00.

Des maires démunis... et furieux



« On est saisis par des riverains prévenus avant nous. C'est désagréable, on est mis au pied du mur. » Raymond Gaquère en a gros sur le cœur. Le maire de La Couture sait que la donne est complexe : « On est confronté à un problème majeur : nos téléphones ne passent pas. » On grogne sur les antennes, mais on veut du réseau. N'empêche. « Les installateurs peuvent passer au-dessus des maires. On a regardé avec un avocat mais ce n'est pas facile. » Impasse Legrand, le projet Free porte sur un terrain privé où un accord financier a été trouvé, quelques milliers d'euros par an en général, une carotte attractive pour les particuliers. « C'est se foutre du monde ! » La piste reste de proposer d'autres terrains. Une rencontre est prévue avec Free. Côté justice ? Il a posé la question à l'Association des maires de France mais sur des dizaines de recours, « deux ont reçu un avis positif » et encore, parce que le mât était près « de monuments classés ».

À Lestrem, Jacques Hurlus nous confirme que Bouygues cherche « depuis plusieurs années à s'implanter. Les élus ont décidé de refuser car le terrain retenu était proche de maisons. Bien sûr, ils se sont tournés vers le privé. Une éolienne, je pourrais m'y opposer si c'était dans le PLU. Une antenne, je ne peux rien dès lors qu'ils respectent la législation ». Raymond Gaquère piaffe : « Si on ne sert plus à rien, il faut le dire ! » ■

LA LOI A ASSOULI LA RÈGLE

Jusqu'en 2018, c'est la loi Abeille qui faisait foi. Relative « à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques », elle renforçait le contrôle des maires, qui pouvaient notamment « exiger une simulation de l'exposition aux ondes avant l'implantation ». Depuis novembre 2018, la loi Elan simplifie les démarches et favorise le maillage du territoire en 5G. Objectif : 100 % du territoire en 2030. Elle suppose une part de concertation (article 219), ce qui fait rire les maires. Mais elle réduit aussi de deux à un mois « le délai entre le dépôt du dossier d'information auprès du maire et la demande d'autorisation d'urbanisme ». Quelle que soit la hauteur, le permis de construire n'est obligatoire que si l'emprise excède 20 m² ou si l'antenne se trouve dans un secteur de patrimoine remarquable ou aux abords de monuments historiques. Lundi, la députée Marguerite Déprez-Audebert a admis « des failles. Il faut concilier l'intérêt général en évitant les désagréments », et « sans confisquer le pouvoir des élus ».